

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 11/03/2020 Reçu en préfecture le 11/03/2020

Affiché le

ID: 023-200067189-20200227-20200214-DE

2020/02/14

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/14

Objet: VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents:

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY; Mmes LAURENT –SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRE – DUMEYNIE – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS– COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

Pouvoirs:

- 1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
- 2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
- 3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
- 4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
- 5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances:

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU. Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON Mme POITOU remplace M. TOUZET. M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	37	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	-				

ID: 023-200067189-20200227-20200214-DE

Affiché le

SLO

Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2019, les résultats se

Dépenses Recettes Solde (+ ou -) 14 464.28 26 271.66 40 735.94 Résultat propre à l'exercice 2019 +49 061.91 Résultat antérieur reporté (ligne Section de 002 du BP 2019) fonctionnement + 22 790.25 Résultat à affecter +6593.00 6 593.00 0.00 Résultat propre à l'exercice 2019 + 45 873.98 Résultat antérieur reporté (ligne 001 du BP 2019) + 52 466.98 Solde global d'exécution Section 0.00 Restes à réaliser au 31 décembre d'investissement 2019 + 52 466.98 Résultats cumulés 2019 (y compris Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) Prévision d'affectation en réserve Reprise 2019 (compte 1068) 22 790.25 Report en recettes de fonctionnement 52 466.98 Report en recettes

Au vu des résultats précités, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

d'investissement

- → **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :
- 1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2020)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2020)

NEANT

- 3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2020 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 22 790.25 €
 - → **Décide** d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement comme suit :
- 1/ reprise en section d'investissement au BP 2020 sur la ligne 001 recettes solde d'exécution positif reporté de 52 466.98 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.